



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Courriel : konsultation-arv@astra.admin.ch

Fribourg, le 5 février 2024

2024-85

Extension du champ d'application de l'ordonnance sur les chauffeurs (OTR 1) et mise en œuvre de la motion 20.4478 Dittli – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 8 novembre dernier, vous nous avez consultés sur le projet cité en titre, et nous vous en remercions.

Vous trouverez en annexe le formulaire complété, par lequel nous vous signifions notre plein soutien à ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-Pierre Siggen, Président



Jean-Pierre Siggen

Signature électronique qualifiée · Droit suisse

Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Danielle Gagnaux-Morel

Signature électronique qualifiée · Droit suisse

L'original de ce document est établi en version électronique

Copie

—
à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport, pour elle et l'Office de la circulation et de la navigation ;
à la Chancellerie d'Etat.



Questionnaire relatif à l'extension du champ d'application de l'ordonnance sur les chauffeurs ainsi que sur la mise en œuvre de la motion 20.4478 Dittli

Auteur de l'avis :

Canton Association Organisation Autre

Expéditeur :

Etat de Fribourg

Route des Arsenaux 41

1700 Fribourg

Important :

Veuillez envoyer votre avis sous forme électronique (documents pdf et **Word**) d'ici au 23.02.2024 à l'adresse suivante : konsultation-ARV@astra.admin.ch.

A. Projet d'ordonnance sur les chauffeurs (OTR 1 ; RS 822.221)

1.	Extension du champ d'application de l'OTR 1 dans le secteur des <i>transports internationaux</i> (à compter du 1^{er} juillet 2026)		
	Acceptez-vous que le champ d'application de l'OTR 1 soit étendu dans le secteur des transports internationaux de la même façon que dans l'UE, c'est-à-dire aux conducteurs de véhicules affectés au transport de choses et dont le poids dépasse 2,5 t sans excéder 3,5 t (voitures de livraison), si la conduite constitue leur activité professionnelle principale et qu'ils effectuent le transport pour le compte d'autrui (art. 3, al. 1, let. a ^{bis} et art. 4, al. 1, let. j, P-OTR 1) ?		
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
	Remarques		
	Proposition d'amendement (texte proposé)		



2a.	Aucune extension du champ d'application de l'OTR 1 dans le secteur du <i>trafic interne</i>		
	Acceptez-vous qu'il soit renoncé à une extension similaire du champ d'application de l'OTR 1 dans le secteur du trafic interne ?		
	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
	Remarques		Proposition d'amendement (texte proposé)
2b.	Si vous avez répondu par la négative à la question 2a et que vous êtes favorable à une extension du champ d'application de l'OTR 1 dans le <i>trafic interne</i> également :		
	Approuveriez-vous la réglementation ad hoc présentée dans le rapport explicatif (p. 5 ss) ?		
	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Sans avis / non concerné
	Remarques		Proposition d'amendement (texte proposé)

B. Autres remarques

	Note : Veuillez utiliser les champs ci-après si vous souhaitez vous exprimer sur une proposition d'amendement qui n'a fait l'objet d'aucune question ci-dessus.	
Acte et article	Remarques	Proposition d'amendement (texte proposé)